PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 2 mai 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Assemblée de consultation publique tenue le mardi 2 mai 2023 à 19h15 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 mai 2023 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

Assemblée de consultation publique tenue le mardi 2 mai 2023 à 19 h15 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

- Concernant une demande de dérogation mineure afin de permettre une marge avant inférieure à la marge demandée pour l'implantation d'un bâtiment accessoire, au 194 rang de Michaudville ;

  Aucune question n'ayant été reçue concernant la demande de dérogation mineure, Monsieur Lessard explique aux membres du conseil l'objet de la demande citée au point de la présente séance.

1. Ouverture de la séance
Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h30.

Résolution numéro 074-05-2023
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption procès-verbal
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondances
5.1 Société d'aide au développement de la collectivité – Appel de candidatures
5.2 OBV Yamaska – Démission du directeur général
5.3 Député fédéral, Monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay – Invitation
5.4 Fondation Honoré-Mercier – Sollicitation de participation

6. Administration et finances
6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Postes Canada – Demande de restructuration du territoire
6.3 Centre multifonctionnel, transaction – Attribution du mandat pour acte notarié
6.4 Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation
6.5 Demande d'intervention d'un citoyen – Abattage d'arbres problématiques
6.6 Invitation du député fédéral – Autorisation de participation de la directrice générale
6.7 Colloque Espace Muni – Autorisation d'inscription du maire
6.8 Agente de développement communautaire - Démission

7. Sécurité publique
7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité – Appui à la MRC
7.3 Résolution numéro 90-06-2022 – Annulation
7.4 Application du règlement numéro 03-2019-Règlement concernant la sécurité incendie Nomination d'un responsable

8. Transport routier et travaux publics
8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées – Offre de service
8.3 Treuil de sauvetage – Achat commun, St-Bernard de Michaudville - Autorisation

9. Hygiène du milieu
9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

10. Aménagement et urbanisme
10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
10.2 Résolution numéro 100-06-2022 – Annulation
10.3 Application du règlement concernant l'utilisation de l'eau potable – Nomination d'un responsable
10.4 Projet de règlement 03-2022, régissant la garde et le contrôle des animaux – Adoption
10.5 Demande de dérogation mineure, matricule 4965 68 6962 – Permettant une marge avant inférieure pour l'implantation d'un bâtiment accessoire

11. Loisirs et culture - Vie communautaire
11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Semaine québécoise des familles - proclamation
11.3 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - Proclamation
11.4 Tour CIBC Charles-Bruneau – Autorisation de passage

12. Périodes de questions

13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 75-05-2023
3.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions
Aucune question n'a été reçue ou posée.

5. Communiqués et correspondances
Le maire fait mention des correspondances reçues.

5.1 Société d'aide au développement de la collectivité – Appel de candidatures
5.2 OBV Yamaska – Démission du directeur général
5.3 Député fédéral, Monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay – Invitation
5.4 Fondation Honoré-Mercier – Sollicitation de participation

6. Administration et finances

6.1 Résolution numéro 76-05-2023
Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 30 mars au 25 avril 2023 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	
Élus	4 224.21 $
Employés	18 808.05 $
Autres, remises	5 302.00 $
Dépense :	
Administration	14 592.54 $
Sécurité publique	12 814.35 $
Transport (voirie)	25 313.08 $
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	13 635.72 $
Eaux usées	2 492.89 $
Aménagement et urbanisme	2 257.37 $
Loisir et culture	3 195.65 $
Autres act. fin. et affectations	25 642.73 $
Total :	**128 278.59 $**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2 Résolution numéro 77-05-2023
Postes Canada – Demande de restructuration du territoire

CONSIDÉRANT la problématique des adresses postales pour les résidences situées sur la rue de l'Anse et Grégoire, lesquelles sont nommées avec le titre St-Hyacinthe alors qu'elles font partie du territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par ces citoyens lorsqu'ils doivent faire appel aux services d'urgence;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la directrice générale afin que Postes Canada fasse les modifications nécessaires pour que ces résidences portent la mention « Saint-Barnabé-Sud » à titre de municipalité dans leurs adresses postales;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE aux responsables de Postes Canada d'entreprendre les modifications nécessaires pour que soient modifiées toutes les adresses postales situées sur les rues de l'Anse et Grégoire;

QUE CES adresses soient désormais désignées comme situées dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

QUE LES CITOYENS TOUCHÉS reçoivent l'aide et les informations nécessaires de la part de Postes Canada pour les démarches à effectuer concernant cette modification à leur adresse postale, tel que la modification de leur permis de conduire, documents officiels, etc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.3 **Résolution numéro 78-05-2023**
Centre multifonctionnel, transaction – Attribution du mandat pour acte notarié

CONSIDÉRANT la décision de la Municipalité d'acquérir le bâtiment de l'église;

CONSIDÉRANT la nécessité de confier un mandat à un notaire pour préparer l'acte notarié d'entente entre la Fabrique et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT les informations recueillies par le maire pour ce genre de transaction;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à confier le mandat de préparer l'acte notarié pour l'acquisition de l'église à Me Kim Gagné Perras.

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin, et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer tout document relatif à l'acquisition du bâtiment;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.4 **Résolution numéro 79-05-2023**
Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'acte d'intimidation

CONSIDÉRANT QU'un élu de la Municipalité de Wickham, Monsieur Ian Lacharité, a démissionné de son poste de Maire en mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'un collectif d'élus signataires ont publié une lettre ouverte le 24 mars 2023 afin de dénoncer les actes d'intimidation et de violence vécus par les élus et les fonctionnaires municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud appuie la dénonciation des actes d'intimidation et souhaite affirmer qu'il supporte cette démarche issue du collectif de signataires;

CONSIDÉRANT que la dénonciation des actes répréhensibles concerne tous les citoyens, élus ou fonctionnaires municipaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'APPUYER la lettre datée du 24 mars 2023 réalisée par le collectif de signataires élus, afin de dénoncer les actes d'intimidation à l'endroit des élus et des fonctionnaires municipaux;

QUE le Conseil municipal invite tous les citoyens, fonctionnaires et les acteurs du milieu à contribuer à la préservation d'un environnement de vie en dénonçant les actes d'intimidation ou répréhensibles dont ils pourraient être témoins, afin de favoriser un environnement de vie dans lequel tout un chacun peut jouer son rôle sans vivre dans la peur de menaces et de représailles;

ET QUE la présente résolution soit transmise à toutes municipalités de la MRC des Maskoutains, à la MRC de Drummond, à la MRC de Wickham, ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.5 **Résolution numéro 80-05-2023**
Demande d'intervention d'un citoyen – Abattage d'arbres problématiques

CONSIDÉRANT la demande d'intervention reçue d'un citoyen relativement à un abattage d'arbres devenant nuisible pour les conduites d'eau du citoyen;

CONSIDÉRANT que ces deux arbres sont situés dans l'emprise de la rue, donc sous la responsabilité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport remis par l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour faire abattre les deux arbres désignés dans le rapport de l'inspecteur municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.6 **Résolution numéro 81-05-2023**
Invitation du député fédéral – Autorisation de participation de la directrice générale

CONSIDÉRANT l'invitation du député fédéral transmise aux directeurs généraux et aux maires, en vue d'une visite organisée à Ottawa;

CONSIDÉRANT la présentation des programmes offerts aux municipalités inclue dans cette visite et l'intérêt de la directrice générale à y assister;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à assister à la journée à Ottawa organisée par le député fédéral;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.7 **Résolution numéro 82-05-2023**
Colloque Espace Muni – Autorisation d'inscription du maire

CONSIDÉRANT la tenue du colloque Espace Muni qui aura lieu les 1er et 2 juin 2023 à Brossard;

CONSIDÉRANT que cet organisme est dédié au monde municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt du maire à y assister;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER l'inscription du maire au colloque Espace Muni au coût de 350 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.8 **Résolution numéro 83-05-2023**
Agente de développement communautaire – Démission

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Madame Valérie Allard, en date du 17 avril 2023 remettant sa démission à titre d'agente de développement communautaire;

CONSIDÉRANT que selon la lettre la démission de Madame Allard, celle-ci devenait effective en date du 8 juin 2023, mais qu'après discussion avec la directrice générale, Madame Allard a terminé son emploi en date du 17 avril;

CONSIDÉRANT que toutes les sommes dues à Madame Allard ont été versées à cette dernière et que son relevé d'emploi fut produit;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la démission de Madame Valérie Allard au poste d'agente de développement communautaire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 **Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains**

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

7.2 **Résolution numéro 84-05-2023**
Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité – Appui à la MRC

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie sur son territoire dans le cadre d'une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien,

IL EST RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie sur son territoire;

LE CONSEIL AUTORISE le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

LE CONSEIL NOMME la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3 **Résolution numéro 85-05-2023**
Résolution numéro 90-06-2022 – Annulation et remplacement

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 90-06-2022;

CONSIDÉRANT que cette résolution n'a pas été accepté telle que rédigée par la Cour municipale et que cette résolution doit être corrigé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'annuler cette résolution et d'en adopter une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

QUE SOIT ANNULÉE la résolution numéro 90-06-2022, et qu'elle soit remplacée par la résolution numéro 86-05-2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4 **Résolution numéro 86-05-2023**
Application du règlement numéro 03-2019-Règlement concernant la sécurité incendie - Nomination d'un responsable

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne responsable de l'application du règlement numéro 03-2019, Règlement concernant la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la capacité d'application et les connaissances détenues par l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE NOMMER l'inspecteur municipal, Monsieur Francis Grégoire, responsable de l'application du règlement numéro 03-2019, concernant la sécurité incendie sur le territoire;

DE L'AUTORISER à émettre des constats d'infraction;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 **Rapport des travaux publics - Dépôt**

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

8.2 **Résolution numéro 87-05-2023**
Vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées- Offre de services

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité d'effectuer une vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées;

CONSIDÉRANT les vérifications et l'analyse du dossier effectués par l'inspecteur municipal et sa recommandation d'accepter l'offre reçue par l'entreprise Simo Management Inc.;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE de l'entreprise Simo Management Inc. au coût forfaitaire de 1 213 $ plus taxes;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.3 **Résolution numéro 88-05-2023**
Treuil de sauvetage – Achat commun, St-Bernard de Michaudville – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs municipaux de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Bernard de Michaudville ont développé une entente d'entraide mutuelle et ont tous les deux suivis une formation en espace clos;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se dit satisfait de cette entraide et qu'il encourage cette façon de procéder;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les inspecteurs d'avoir accès à un treuil de sauvetage lors de travail en espace clos, et qu'actuellement aucune des deux municipalités ne possèdent cet équipement;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les directrices générales sur la possibilité d'effectuer un achat en commun pour cet équipement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la directrice générale à procéder à l'achat d'un treuil de sauvetage au coût de 2 880$ en partenariat avec la municipalité de Saint-Bernard de Michaudville;

EN CONSIDÉRATION que chaque municipalité sera responsable de 50% de cette dépense et qu'une entente de partage d'équipement sera élaborée en ce sens;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport**

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 **Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport**

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 **Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt**

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus.

10.2 **Résolution numéro 89-05-2023**
Résolution numéro 100-06-2022- Annulation

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 100-06-2022;

CONSIDÉRANT que cette résolution n'a pas été accepté telle que rédigée par la Cour municipale et que cette résolution doit être corrigé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'annuler cette résolution et d'en adopter une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

QUE SOIT ANNULÉE la résolution numéro 100-06-2022, et qu'elle soit remplacée par la résolution numéro 90-05-2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.3 **Résolution numéro 90-05-2023**
Application du règlement concernant l'utilisation de l'eau potable – Nomination d'un responsable

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne responsable de l'application du règlement numéro 02-2022, Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la capacité d'application et les connaissances détenues par l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE NOMMER l'inspecteur municipal, Monsieur Francis Grégoire, responsable de l'application du règlement numéro 02-2022, concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire;

DE L'AUTORISER à émettre des constats d'infraction;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.4 **Résolution numéro 91-05-2023**
Projet de règlement 03-2022, régissant la garde et le contrôle des animaux – Adoption

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 août 2022 par Monsieur Marcel Therrien, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé aux élus lors de la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet de règlement et souhaitent adopter un nouveau règlement régissant la garde et le contrôle des animaux;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, et résolu :

QUE SOIT ADOPTÉ le règlement numéro 03-2022 régissant la garde et le contrôle des animaux, tel que déposé auprès des membres du conseil lors de la présente séance;

QUE CE RÈGLEMENT entre en vigueur conformément à la Loi;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.5 **Résolution numéro 92-05-2023**
Demande de dérogation mineure, matricule 4965 68 6962 – Permettant une marge avant inférieure pour l'implantation d'un bâtiment accessoire

Monsieur Jean-Sébastien Savaria mentionne son intérêt dans le dossier et se retire.

CONSIDÉRANT que le demandeur s'est porté acquéreur d'un emplacement sur lequel il y avait un bâtiment accessoire dérogatoire par son implantation;

CONSIDÉRANT que cette irrégularité a été constaté lors du dépôt du certificat de localisation préparé par Dominique Gingras, arpenteur, sous les minutes 4 584;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 8.3.2 du rapport, il est souligné que les distances entre le garage et les limites de propriété sont inférieures à celles exigées au règlement 326, entré en vigueur le 25 mai 1978;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'est occasionné au voisin immédiat, étant donné que depuis la construction du garage, la municipalité n'a reçu aucune plainte;

CONSIDÉRANT qu'un refus d'accorder une dérogation causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande, dans sa résolution numéro 23-03, d'accorder la dérogation;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu :

QUE SOIT ACCORDÉE une dérogation mineure afin de permettre que le garage accessoire tel qu'identifié au plan de localisation, préparé par Dominique Gingras, arpenteur, sous les minutes 4 584, soit implanté à un minimum de 25 centimètres des limites nord-ouest et sud-est du lot 2 706 624.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

11.2 Résolution numéro 93-05-2023
Semaine québécoise des familles – Proclamation

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 15 au 21 mai 2023 sous le thème Simplifier le parcours des familles;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu:

DE PROCLAMER la Semaine québécoise des familles pour la période du 15 au 21 mai 2023;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie;

DE RECONNAÎTRE que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales;

DE SENSIBILISER via ses médias, l'ensemble de la population à souligner la semaine de la famille;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.3 Résolution numéro 94-05-2023
Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - Proclamation

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2023 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;

D'INVITER tous les élus et les citoyens de la porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

DE SENSIBILISER via ses médias, l'ensemble de la population à souligner cette journée mondiale et à prendre position contre la maltraitance faite aux ainés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.4 **Résolution numéro 95-05-2023**
Tour CIBC Charles Bruneau – Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage reçu de la part de la Fondation Charles-Bruneau relativement au passage des cyclistes participant au Tour CIBC- Charles Bruneau;

CONSIDÉRANT leur passage prévu dans la Municipalité le vendredi 7 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucun travaux majeurs de réfection de route ou autres n'empêchent ce passage de cyclistes sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil municipal envers cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le passage des dix pelotons de cyclistes participant au Tour CIBC – Charles-Bruneau en date du vendredi 7 juillet 2023, le passage des cyclistes étant estimé entre 8h et 10h;

QU'UNE PUBLICITÉ dans les médias municipaux soit effectuée afin d'en informer les citoyens et de les inciter à la prudence et à une grande vigilance dans leurs déplacements lors de cet évènement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. Sujets divers

13. Période de question

Résolution numéro 96-05-2023
14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20h40.

ALAIN JOBIN	**LINDA NORMANDEAU**
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée
Maire	Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ
Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 2 mai 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière